

Couthuin, le 22 novembre 2017.

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 30 novembre 2017 à 19H30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

**ORDRE DU JOUR :**

**En séance publique :**

1. Fixation du taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2018.
2. Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des immondices pour l'exercice 2018 - Approbation.
3. Taxe communale sur la vente de sacs poubelles – Approbation.
4. Fourniture de mazout de chauffage et de roulage pour l'exercice 2018 – Approbation des cahiers spéciaux des charges - Conditions et mode de passation du marché.
5. Déclassement d'une partie du chemin n° 12 sis rue du Bois de Moxhe à Waret-l'Evêque – Décision.
6. Sanctions administratives – Désignation d'agents provinciaux supplémentaires en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur – Décision.
7. Deuxième modification budgétaire du CPAS, services ordinaire et extraordinaire, pour l'exercice 2017.
8. Communication du procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur.

**A huis clos :**

9. Ratification de désignations dans l'enseignement.
10. Désignation de Madame DELIT Marie en qualité de Directrice financière stagiaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY

E. HAUTPHENNE